

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt

le : **3 SEPTEMBRE**

le Conseil Municipal de la Commune de LE GAVRE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mr OUDAERT Nicolas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2020

Présents : OUDAERT Nicolas - PENHOUET Ingrid - RONDOUIN Daniel - MERCIER Claudie
BROSSAUD Anthony - CARRE Anne - ARIZA Joël - FONDAIN Joël - BEAUMAL Arnaud
BERTAT Catherine - FAYON Christophe - CANAL Laurence - RICHET Cécile
PLANTINET Brice - YGONET Sandra - PIERRON Magali - PERRIGAUD Ludivine
DREAN Gaël - CORNU Pauline

Secrétaire de séance : FONDAIN Joël

OBJET :

01092020 : Avis sur le projet de parc éolien « Vallée du Moulin » sur VAY

La préfecture de Loire-Atlantique invite le conseil municipal du Gâvre, commune limitrophe, à donner un avis sur ce projet à l'occasion de l'enquête publique préalable à sa réalisation.

L'enquête se déroule du 24 août 2020 au 23 septembre 2020. Elle porte sur la demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien regroupant quatre aérogénérateurs - projet porté par la société P&T Technologie.

M. le Maire présente le projet et rappelle l'historique.

La société P&T technologie a rencontré les élus de Vay en 2012 pour la première fois. En 2014, les élus ont demandé de surseoir ce projet, car le premier parc vay / Marsac, au Nord de la commune, sortait tout juste.

Malgré cette position, la société P&T a engagé le démarchage, puis fait signer des propriétaires et exploitants.

Lors du mandat 2014-2020, 4 sociétés ont démarché la commune de Vay pour implantation (dont P&T). La mairie de Vay a écarté la proposition de P&T, estimant une grande proximité avec les habitations, en décidant de poursuivre la réflexion avec une société nommée Valeco. Nous avons eu vent de ces études de Valeco et en avons échangé avec Mme le Maire ainsi que la société.

En effet, Valeco présentait 3 possibilités d'installation :

- Une à l'est (en allant vers Nozay).
- Une au Sud, aux portes du Gâvre, à 500 m de La Genestrie et 700 m de l'église pour la première éolienne. Aussi, suite à des échanges, la partie la plus au Sud a été retirée. En effet, soutenir des projets où les voisins ont tous les impacts n'est pas acceptable. La mairie l'a entendue.
- Une au Nord, dans le prolongement du parc existant.
- C'est ce dernier scénario qui a été retenu par la mairie de Vay.
- *Cependant, P&T a poursuivi son projet, pour dépôt en préfecture. Le préfet étant le décideur sur l'implantation de ces équipements.*

Accusé de réception en préfecture
044-214400624-20200903-DE01092020-DE
Date de télétransmission : 08/09/2020
Date de réception préfecture : 08/09/2020

Ouï cet exposé, l'assemblée, après en avoir débattu, **VALIDE** à l'unanimité l'avis ci-dessous :

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet éolien « Les 4 chemins » sur la commune de Vay, le Conseil Municipal du Gâvre exprime :

- Que le grand éolien est une des solutions, à ne pas exclure par dogme, dans la transition écologique. Mais, son impact doit être pris en compte au regard du nombre d'habitations à proximité immédiate, au même titre que les études d'impact environnemental.
- Que de tels équipements doivent être validés par les élus des territoires impactés, avec un consensus.
- Que les habitants doivent être associés aux projets, bien en amont, pour explication et acceptabilité.
- Qu'il n'est pas acceptable d'implanter des éoliennes de cette taille à moins de quelques kilomètres des centres-villes, alors que nous recentrons la production de logements dans ces derniers.
- Que des explications et solutions doivent être apportées sur le parc des 4 seigneurs, avant de lancer l'implantation de nouvelles éoliennes dans la continuité du parc existant de la vallée du Don.

M. le Maire précise que la présente délibération sera transmise à la Préfecture de Loire-Atlantique.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,

Nicolas OUDAERT

Accusé de réception en préfecture
044-214400624-20200903-DE01092020-DE
Date de télétransmission : 08/09/2020
Date de réception préfecture : 08/09/2020